

# RECOMMANDATION

de l'

## ASSEMBLÉE DES ENFANTS ET DES JEUNES YVELINOIS

Protéger  
les jeunes,  
ça te parle ?

Tu as entre  
7 et 21 ans ?

Tu as des idées  
à partager ?



**POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE !**

 **Université  
Paris Nanterre**



**Yvelines**  
Le Département

A l'attention

des décideurs yvelinois de la protection de l'enfance – 20 novembre 2024

## **PREAMBULE**

Considérant la Convention internationale des droits de l'enfant, et son article 3-1 qui énonce que « [d]ans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »

Considérant que, contribuant à atteindre cet objectif, l'article 12 de la même Convention consacre le droit pour l'enfant « d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et son degré de maturité » ;

Rappelant que les droits de l'enfant constituent le cadre de référence des professionnels de la protection de l'enfance, en ce qu'ils visent à assurer aux enfants les conditions nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et à leur développement ;

Considérant la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui réaffirme les droits des personnes accueillies et garantit leur droit effectif à la participation sur toute question qui intéresse le fonctionnement de leur structure d'accueil ;

Considérant la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui recentre le dispositif de protection de l'enfance sur la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et le respect de ses droits ;

Soulignant la nécessité de prendre en compte la parole de l'enfant, comme l'a rappelé le Défenseur des droits aux pouvoirs publics dans son rapport de 2020 sur les droits de l'enfant ;

Constatant la volonté exprimée par le Conseil départemental des Yvelines dans sa délibération du 18 novembre 2022 d'améliorer les conditions et pratiques professionnelles favorisant la prise en compte de la parole des enfants et des jeunes accompagnés en protection de l'enfance, par la mise en place d'une Assemblée des jeunes auprès du Comité départemental Enfance Jeunesse ;

## **Les enfants et les jeunes de l'Assemblée pour la protection de l'enfance dans les Yvelines recommandent :**

### **1 D'assurer la présence d'un adulte de confiance dans notre foyer**

La confiance est un sentiment complexe, qui vient de soi, mais qui tient aussi à certaines qualités des adultes qui s'occupent des enfants au quotidien, comme la gentillesse, la transparence, l'honnêteté, et la discrétion.

L'Assemblée demande donc que les parents, les éducateurs, et plus largement les professionnels qui entourent les enfants et les jeunes soient formés à la bienveillance, à la communication, et à l'engagement.

Elle recommande également qu'ils reçoivent une formation en santé mentale, et qu'ils puissent travailler sur eux-mêmes pour guérir leurs propres blessures.

L'Assemblée souhaite que les adultes qui accompagnent les enfants et les jeunes soient à leur écoute, mais aussi qu'ils les prennent au sérieux en leur accordant leur confiance, qu'ils leur offrent la possibilité d'explorer, d'essayer et de changer d'avis.

L'Assemblée avance également d'autres idées pour améliorer la situation : permettre aux enfants et aux jeunes de nouer des liens avec davantage d'adultes ; multiplier les moments de partage entre adultes et enfants, « faire ensemble » crée et renforce le lien de confiance ; permettre à chaque enfant d'accueillir son adulte de confiance une semaine chez ses parents, en famille d'accueil ou en foyer, pour qu'il puisse se rendre compte de la vie qui est la sienne et s'assurer qu'il est bien accueilli ; en cas de conflit, développer des techniques de médiation, et permettre que chaque personne soit accompagnée d'une personne de confiance ; dans le cadre d'une campagne d'affichage déployée sur les lieux de vie des enfants et des jeunes, créer des affiches de sensibilisation sur ce qui nourrit la confiance.

## 2

### De garantir le respect de l'intimité des enfants et des jeunes

L'Assemblée souhaite pouvoir agir sur certains aspects très pratiques du quotidien des enfants et des jeunes, comme faire en sorte que personne n'entre dans leur chambre sans frapper, ou que personne n'entre dans la salle de bain quand un enfant y fait sa toilette.

Respecter leur intimité, c'est également les laisser décider de vêtements qu'ils souhaitent porter.

Mais respecter leur intimité, c'est aussi limiter au strict nécessaire ce qui est écrit dans les cahiers de

transmission utilisés dans les établissements d'accueil, et permettre à chaque enfant ou jeune concerné de connaître le contenu de ce qui est transmis et qui le concerne personnellement.

L'Assemblée avance également d'autres idées pour améliorer la situation : dans le cadre d'une campagne d'affichage déployée sur les lieux de vie des enfants et des jeunes, créer une affiche « Respectez notre intimité ! »

## 3

### D'exiger des adultes qu'ils appliquent leurs propres conseils

L'Assemblée demande aux adultes de prendre au sérieux les enfants et les jeunes qu'ils accompagnent. Cela implique pour les enfants de se respecter et d'être dans le donnant-donnant.

L'Assemblée appelle les adultes à guider les enfants, mais aussi à apprendre des enfants. Elle pense que les enfants peuvent changer le monde, que s'ils sont éduqués, ils pourront éduquer leurs parents.

L'Assemblée avance également d'autres idées pour améliorer la situation : agir sur la mentalité et le vécu des adultes qui s'occupent des enfants et des jeunes.

Pour que les adultes décident de changer, l'Assemblée pense qu'il faut qu'ils aient un déclic, qu'ils puissent vivre ce que les enfants ou jeunes vivent, qu'ils voient ce que ça fait ! L'Assemblée recommande que soit développé un jeu de réalité virtuelle sur le quotidien des enfants/jeunes et sur leur vécu des différentes situations qu'ils trouvent irrespectueuses ; dans le cadre d'une campagne d'affichage déployée sur les lieux de vie des enfants et des jeunes, créer des affiches « Respectez les enfants ! » et « Ecoutez les enfants ! »

# 4

## De laisser des opportunités aux enfants et aux jeunes

Les opportunités revêtent différentes dimensions.

L'Assemblée demande ainsi de permettre aux enfants de découvrir le monde qui les entoure.

Au quotidien, les enfants/jeunes souhaitent avoir l'opportunité de rencontrer d'autres personnes : d'autres jeunes, par l'organisation de rencontres ou de soirées qui permettent de mieux se connaître ou de monter des projets en commun ; d'autres adultes, qui les ouvrent à de nouveaux horizons ou expériences de vie.

Les enfants et jeunes demandent à disposer d'argent, et avoir l'opportunité de réaliser des voyages qui leur permettent de changer d'air et de découvrir d'autres cultures.

Ils demandent également à pouvoir agir sur le monde qui les entoure. Pour cela, ils souhaitent avoir l'opportunité de comprendre les décisions qui les concernent, ainsi que les raisons qui les

justifient. Ils demandent qu'on ne leur cache pas les choses, que ça aille ou pas. Ils souhaitent également pouvoir aider le juge lorsqu'une décision de protection les concerne.

L'Assemblée pense que les adultes doivent aussi encourager les enfants à rejoindre des clubs sportifs, des groupes de musique, ou encore des assemblées ou réseaux d'acteurs.

L'Assemblée avance également d'autres idées pour améliorer la situation : inviter les enfants et les jeunes à exprimer leurs idées en chanson ou sous une autre forme artistique ; leur permettre de manger bio, pour sauver notre planète ; soutenir les associations qui donnent à manger aux enfants des rues ; ne pas laisser un jeune de 18 ans qui ne serait pas autonome quitter le foyer ; créer des espaces pour les jeunes ou des maisons d'accueil pour les jeunes qui seraient mis à la porte de chez eux.

# 5

## D'inciter les adultes à écouter et respecter au mieux l'avis des enfants et des jeunes

L'Assemblée demande que toute décision de protection, qu'il s'agisse de décisions individuelles, collectives ou même politiques, soit précédée d'un échange avec

les enfants ou jeunes concernés pour leur expliquer les enjeux et leur demander leur avis. Elle demande aux adultes de tenir compte des besoins exprimés par

les enfants. Avant qu'une décision soit prise, ou, si c'est impossible, au moment où elle est prise, les raisons qui justifient cette décision et la manière dont elle sera appliquée doivent être expliquées aux enfants ou jeunes concernés. Ce temps d'explication doit être renouvelé tant que l'enfant en ressent le besoin. De même, les enfants et jeunes concernés par une mesure de protection doivent être associés à la rédaction des rapports destinés aux décideurs.

L'Assemblée estime que le juge des enfants doit avoir le temps de déterminer comment va l'enfant qu'il protège, et comment les choses évoluent pour lui. Il doit également systématiquement le consulter pour savoir s'il a envie ou pas de voir ses parents.

L'Assemblée pense que les enfants peuvent faire des propositions aux

adultes (leur parent, leur éducateur, leur famille d'accueil, leur juge). Elle recommande aussi qu'ils puissent être entendus dans le cadre des contrôles réalisés sur leurs lieux d'accueil.

L'Assemblée avance également d'autres idées pour améliorer la situation : aider les enfants à exprimer leur point de vue, même s'il risque de déplaire (certains enfants ont ainsi regretté le nombre trop importants de rendez-vous qui leur sont imposés, d'autres ont partagé leur besoin d'être en lien avec leur famille restée au pays), leur proposer des activités qui les aident à s'affirmer (« être moins gentille »), comme par exemple le parrainage ou le tutorat, et leur offrir des espaces d'échange qui préservent l'intimité de la discussion (bureau).

## 6

### **De faire en sorte qu'il n'y ait plus de violence dans les lieux où vivent les enfants et les jeunes au quotidien**

L'Assemblée recommande au Président du Conseil départemental et aux directeurs d'établissements d'éradiquer la violence dans leurs établissements (familles d'accueil, foyers, lieux d'accueil spécialisés pour le handicap, écoles, collèges, lycée).

Dans les établissements scolaires, il lui apparaît essentiel d'agir sur les bagarres entre enfants dans et autour des établissements, en

favorisant la séparation des cours de récréation par exemple, et en luttant contre le harcèlement.

Dans les lieux de vie des enfants, l'Assemblée recommande d'agir pour que les violences subies à la maison (physiques, psychologiques, ou sexuelles) ne s'y reproduisent pas.

Poursuivre la priorité qu'est la protection des enfants en danger

relève d'un engagement mutuel parent-professionnel-enfant.

L'Assemblée avance également d'autres idées pour améliorer la situation : créer un compte personnel pour chaque élève qui mettent en contact les élèves les plus faibles avec les élèves les plus forts ; dans le cadre d'une campagne d'affichage déployée sur les

lieux de vie des enfants et des jeunes, créer des affiches « Nous devons tous aider les enfants en difficulté ! », « Luttons ensemble contre la discrimination ! » ; créer des lieux équipés pour accueillir les enfants et les jeunes qui s'enfuiraient de chez eux (pour fuir le danger, ou pour rechercher la liberté).

## **7 De garantir le respect des lois, des règles et des droits des enfants et des jeunes**

La participation des enfants est un droit essentiel.

L'Assemblée demande aux adultes qui entourent les enfants de ne pas s'approprier leur parole, les enfants doivent disposer d'un droit de regard sur ce qui est fait de ce qu'ils ont confié.

L'Assemblée souligne que les adultes doivent parler avec plus d'honnêteté aux enfants. Avant de prendre une décision, elle invite également les adultes (parents, éducateurs) à consulter les enfants, recueillir leurs propositions, au besoin, les rassurer et toujours, leur expliquer les raisons de cette décision. Enfin, les enfants et les jeunes estiment que quand une décision est prise, ils doivent en être informés sans tarder.

L'Assemblée recommande aux adultes de rendre l'information sur les droits accessibles aux enfants et jeunes. Pour prévenir les situations d'abus de pouvoir des

adultes, les enfants doivent connaître leurs droits et pouvoir les exercer concrètement, au quotidien, à l'école mais aussi à la maison. Il faut les aider à changer les règles de fonctionnement à la maison, à changer la loi si elle ne leur convient pas.

Les équipes professionnelles doivent également être formées pour accueillir des jeunes en difficulté.

L'Assemblée avance également d'autres idées pour améliorer la situation : mettre à disposition sur tous les lieux où il y a des enfants un jeu pour connaître ses droits (un jeu vidéo, un livre, un manga, un tik-tok) ; faire connaître à tous les enfants les numéros d'appel en cas de danger : 115 et 119, et mettre en place un autre numéro pour dénoncer le fait que les droits des enfants ne sont pas respectés ; aux audiences, le juge doit écouter la parole et les propositions des enfants, et celles des adultes.

# 8

## De permettre aux enfants et aux jeunes de faire des sorties en famille

L'Assemblée recommande de proposer à chaque enfant accueilli différents types de sorties en famille (ludiques, culturelles, sportives) pour éviter la dépression ou les très grosses bêtises.

Les enfants ont besoin de voir leur famille (parents, frères et sœurs, grands-parents, oncles et tantes, cousins, proches ou même leur petite amie/petit ami), pour partager des moments de plaisir, créer des liens et des souvenirs communs. Pour cela, les adultes doivent tenir compte au mieux des souhaits et des contraintes qui sont les leurs ou celles de leur famille.

Il faut bien sûr que les adultes puissent libérer du temps, mais l'Assemblée insiste également sur la nécessité de faire en sorte que les différents rendez-vous de l'enfant ne soient pas programmés sur les temps de rencontre de l'enfant avec sa famille.

Enfin, l'Assemblée encourage la proposition de sorties réunissant plusieurs familles pour développer l'entraide entre elles et le développement de réseaux familiaux et amicaux.

Cette recommandation a été élaborée grâce au travail fourni par l'ensemble des membres de l'Assemblée des enfants et des jeunes pour la protection de l'enfance dans les Yvelines : Aalyah, Abdelmoumen, Abdulah, Abigael, Aïcha, Aisha, Ali, Amara, Andrea, Anilsa, Anna, Annaelle, Aoki, Aona, Aya, Camélia, Camille, Camille, Chris, Christian, Clara, Constantin, Cybele-Hafeda, Emmanuella Princesse, Ewan, Fatem Zarah, Félicia, Franck-Odriel, Hamza, Hassan-Koury , Hassan-Koury , Haunorain, Henri, Hocine, Hope, Ibrahima , Inrian, Irina , Jade, Jassim, Jessica Lindsey, Jordan, Josué, Juvinaldo, Kawtar, Kenzo, Khadidja, Kimia, Koray-Mael, Kris, Kylian, Kyllian, Leeloo, Lily-Rose, Lina, Linoa, Lise Rebecca, Lorenzo , Louka , Maé, Maelys, Manâl, Marius, Matthieu, Mégane, Mélyna, Mohamed-Tahir, Naima, Nathanaël, Nehylia, Noémie, Ousmane, Paul, Samy, Sarah, Sayla, Sega, Selma, Sophiane, Suzanne, Tillian, Timothé, Tristan, Ulysse, Valentin, Valentin, Victoria, Wiktorina, Yacinen, Yanis, Yasmine, Yassine, Yenaël, Youssef, Zaki.

Avec le soutien des professionnels impliqués dans l'animation des séances et le suivi de la démarche : Alexia, Alexandra, Alice, Amandine, Annabelle, Aurélie, Barbara, Camille, Carol, Christine, Corinne, Denis, Elodie, Elodie, Frédérique, Gilles, Isabelle, Léa, Lucie, Lyse-Maëlle, Marion, Nadine, Raphaël, Rosa, Saïd, Tiphaine.